



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
À S.E. M. GIOVANNI GALASSI, PREMIER AMBASSADEUR
DE LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Samedi 3 janvier 1987

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Au cours de l'année qui vient de se terminer, le Saint-Siège et la République de Saint-Marin ont décidé d'élever au rang d'Ambassade la Légation de la République de Saint-Marin et d'accréditer pour la première fois un Nonce Apostolique du Saint-Siège près la République. En me remettant les lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Votre Excellence inaugure une phase nouvelle, riche d'espérances, dans les relations entre les deux Parties.

Si le titre avec lequel Votre Excellence se présente est nouveau, le milieu dans lequel vous êtes appelé à exercer cette haute mission n'est pas nouveau, car ces dernières années vous avez représenté ici Saint-Marin en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire. Une si riche expérience des questions qui touchent à la vie de l'Eglise constitue une réserve d'indications pour l'accomplissement d'un service toujours plus avantageux pour la République, pour l'Eglise qui est à Saint-Marin et, comme Votre Excellences a bien voulu le souligner de manière significative, pour le progrès et pour la coexistence pacifique des peuples.

2. Je vous remercie vivement pour les aimables paroles que vous m'avez adressées et pour les nobles propos mis à la base de votre future activité d'Ambassadeur.

C'est pour moi un motif de grande satisfaction d'écouter de vos lèvres la confirmation que Saint-Marin entend poursuivre dans le sillage de la glorieuse tradition du développement civil ordonné et des solides valeurs morales et religieuses qui a caractérisé son histoire séculaire.

La République du Titan est un des États les plus antiques du monde, universellement connu et estimé pour la noblesse de ses traditions la richesse de son patrimoine civil son adhésion convaincue à la foi catholique. Depuis des siècles la République est une communauté de citoyens libres, actifs et pacifiques.

3. Comme je l'ai relevé dans mon récent message pour la Journée Mondiale de la Paix 1987, il n'y a de paix juste et authentique que lorsque les hommes, les femmes et les enfants peuvent vivre leur pleine dignité humaine, que lorsque l'État protège la légitime liberté de chaque personne et favorise les valeurs qui sont véritablement bénéfiques pour les individus et pour la société (*Message pour la Journée Mondiale de la Paix 1987, n. 6*). J'espère que mon appel aux Chefs d'État pour qu'ils exercent tous les efforts afin de promouvoir le développement intégral des personnes et des nations, avec un soin tout particulier pour accueillir les valeurs supérieures de l'esprit, trouvera accueil et pleine adhésion chez les plus hautes Autorités de la République de Saint-Marin.

Pour réaliser ces objectifs qui constituent l'aspiration constante des personnes et des peuples du monde, il est nécessaire de conserver et de transmettre fidèlement aux nouvelles générations non seulement le patrimoine vivant de la liberté, mais également les valeurs de l'esprit et, en premier lieu, celles de la foi.

Votre Excellence a eu l'amabilité d'évoquer ma [visite à Saint-Marin le 29 août 1982](#). A cette occasion – dont je garde un souvenir aussi cher que reconnaissant – il m'a été donné «de rappeler et d'exalter publiquement» les valeurs de la liberté dont l'Église du Titan offre un vivant et singulier témoignage, invitant à considérer les «aspects moraux» et «l'intime racine spirituelle» (*Discours aux Capitaines Régents et aux Autorités de la république, n.2, cf. L'Osservatore Romano - Edition hebdomadaire en langue française, n 36 p 6 du 7 septembre 1982*). La liberté de professer la foi chrétienne et en même temps la garantie d'un harmonieux développement personnel et communautaire, forment des libertés fondamentales innées en chaque homme et facteur extrêmement efficace de promotion de la paix, soit à l'intérieur entre les citoyens, soit dans les rapports extérieurs avec les autres États.

Je crois, plein de confiance, que ces convictions permettront de développer encore les relations institutionnelles entre l'Eglise et la République, tendues vers de nouveaux objectifs de collaboration pour le bien commun, selon les enseignements du [Concile Vatican II](#) et en harmonie avec les traditions séculaires de Saint-Marin.

4. La Communauté du Titan n'a jamais renoncé à sa propre liberté, à sa propre identité nationale et religieuse. Son histoire tout entière constitue une preuve de plus du lien indissoluble entre la valeur de la liberté et la valeur de la foi. Comme je l'ai rappelé dans mon homélie au Stade de Serravalle, la République fait remonter ses origines à une Communauté qui s'était formée autour d'un «simple disciple du Christ qui, parvenu à la lumière de la vérité et à la vie dans la grâce, a

offert également dans la vie publique un témoignage évangélique de laïc cohérent avec sa propre foi et intrépide dans la défense de la dignité humaine». De ce premier noyau de «fils libres» – selon la célèbre expression, attribuée à Saint Marin au moment de sa mort – est issue la République qui, au cours des siècles, s'est distinguée par son indépendance, par sa capacité de défendre ses propres prérogatives, par l'hospitalité offerte aux exilés et aux réfugiés: admirable témoignage des valeurs civiles, juridiques et politiques que la population du Titan a héritées de son Fondateur et Protecteur, significativement évoqué dès le XIème siècle comme «Auteur de la liberté» (*Homélie au Stade de Serra Dalle, n. 2, passim*)

Monsieur l'Ambassadeur je suis certain que jamais ne se déchirera cette trame idéale de la vie de Saint-Marin et que la République que vous représentez dignement ici, poursuivra sa route dans le sillon tracé par les ancêtres. Voilà les vœux que je forme pour Saint-Marin, pour ses Premiers Magistrats et, de manière particulière, pour Votre Excellence, au moment où vous entreprenez votre nouvelle mission, et qui sont aussi mes souhaits pour la nouvelle année, invoquant pour tous l'abondance des Bénédiction de Dieu.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.9 p.5.*

© Copyright 1987 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana